



**MASSIF  
CENTRAL**  
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC



## *Comité de programmation interfonds Massif central du 27 mars 2019*

### Compte-rendu

#### Liste des présents

Guy Lévi, Secrétaire général aux affaires régionales région Auvergne-Rhône-Alpes

Sylvain Mathieu, Président du GIP, Vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté

Emmanuel Ferrand, Vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Muriel Vergès Caullet, conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté

Véronique Pouzadoux, conseillère départementale de l'Allier

CGET : Frédérique Gomez, Christian Tournadre, Eric Augereau, Bertrand Cazal, Jean-Louis Coutarel, Vincent Juillet, Priscillia Pires, Christophe Russ, Franck Tarantola

GIP Massif central : Nathalie Prouhèze, Emmanuel Cuchet, Caroline Hannah, Alexandra Lecomte, Pierre-Emmanuel Mélac, Sylvie Petrosso, Florian Seguin, Pauline Coste, Sandra Garachon

SGAR Auvergne-Rhône-Alpes : Stéphanie Giraud, Christine Oziol

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : Nicolas Bernard

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : Laurent Sabatier

DDT Nièvre : Danièle Buteau

CR Auvergne-Rhône-Alpes : Mickaël Paut

CR Bourgogne-Franche-Comté : Bruno Loire, Fanny Renaudeau

CR Nouvelle-Aquitaine : Véronique Audhuy, Jean-Marie Blanc

CR Occitanie : Guillaume Poinot, Joëlle Ribard

CD Creuse : Eric Mathé

CD Haute-Loire : Patricia Gallien

CD Lozère : Guillaume Delorme

CD Rhône : Olivier Laroche, Didier Fournel excusé.

**L'ordre du jour** est le suivant :

- Appel à projets « Itinérance »
- Examen des dossiers déposés
- Information sur la thématique « Bois »
- Gestion du POI
- Revoyure de la CIMAC
- Appel à projets DRAAF – Fondation Avril « Territoires à agriculture positive »
- Points divers et calendrier

Guy Lévi ouvre la séance à 10h00 et indique que l'Etat doit programmer 50 % de ses crédits d'ici le mois de juin afin de sécuriser leur conservation.

Il mentionne les appels à projets en cours et à venir : itinérance, accueil de nouvelles populations et agriculture durable.

Il rappelle la date du Comité de massif, le 21 juin au matin, suivi de l'inauguration de la GTMC, l'après-midi, ainsi que l'actualisation en cours de la convention de massif, qui sera approuvée lors de ce même comité.

Sylvain Mathieu remercie et lance le démarrage des travaux de la séance.

### **Appel à projets itinérance**

Ce nouvel appel à projets est le 4<sup>ème</sup>. C'est un enjeu important pour le développement économique et culturel du massif.

14 itinéraires ont été validés depuis le début du programme. 9 sont rajoutés par cet appel à projets.

Les itinéraires sont les suivants :

- Chemins de Saint Jacques : - via Podiensis, y compris tronçon amont du GR 65 Bourg-Argental – Le Puy en Velay (partie Massif central), - via Arverna, - chemin d'Arles (partie Massif central), Cluny - Le Puy-en-Velay, Lyon – Le Puy-en-Velay (partie Massif central), chemin de Vézelay (partie Massif central).
- Chemin de RL Stevenson,
- Voie verte du Haut Languedoc, Passa Païs : V84, V84-1, liaison vers le canal des 2 mers (partie Massif central).
- Chemin de Régordane (partie Massif central).
- Vallée et gorges de l'Allier.
- Grande traversée du Massif central à VTT Morvan-Méditerranée (partie Massif central) / grande traversée du Morvan à VTT.
- Chemin de Saint-Guilhem.
- Vélo-route / voie verte de la vallée de la Dordogne (partie Massif central).
- Via Fluvia
- Chemin de Saint Martin (partie Massif central).
- Chemin Urbain V (pour la partie Massif central).
- GR 4 (partie Massif central)
- GR 6 (partie Massif central)

- GR 7 (partie Massif central)
- GR 465 Des Monts du Cantal à la Vallée du Lot.
- Vélo route – voie verte de la vallée du Lot (partie Massif central).
- Vallée et Gorges du Tarn, du Mont Lozère à Albi (partie Massif central).
- Vélo route V87 Montluçon-Montauban (pour la partie Massif central).

Les hébergements doivent être inclus dans la stratégie, mais ils ne sont pas finançables. En effet, le but est d'offrir des chemins de bonne qualité afin d'encourager l'initiative privée dans ce domaine.

De plus, au moins deux démarches écoresponsables doivent être engagées par itinéraire.

Les itinéraires capillaires, permettant d'accéder aux principaux, ne seront pas éligibles. Seuls les grands itinéraires structurants, qui sont, par essence, inter-régionaux, seront éligibles.

Les modalités de financement évoluent et sont les suivantes : 20 % d'autofinancement minimum, 40 % maximum FEDER et un total d'aides publiques Massif central (Etat + régions + départements + FEDER) de 80 %.

Le calendrier est fixé avec les dates suivantes :

- Lancement de l'appel à projet le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Date limite de réception des offres : 12 juillet 2019.
- Auditions : 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.
- Validation des candidatures : lors du comité de programmation du 9 octobre 2019.

F. Gomez précise que les itinéraires choisis sont mûrs. Les itinéraires qui ne le sont pas encore seront financés sur un autre axe, culturel par exemple.

G.Lévi indique que les hébergements sont essentiels en matière d'itinérance. S. Mathieu répond que les investissements (dont les hébergements) sont portés par les Régions.

### **Programmation** (cf tableau)

Le lot 1 correspond aux dossiers programmés ce jour, le lot 2 aux dossiers quasiment finalisés, pouvant faire l'objet d'une consultation écrite, et le lot 3 aux dossiers non finalisés.

22 dossiers sont programmés dont 2 FEDER pour 4,3 millions d'euros de coût total déposé.

### **Abandon par les porteurs** (854 824,85 € de coût total déposé) :

- Attractivité : D299 Association la Brèche, D370 Vichy communauté développement, PETR du syndicat mixte du Lévézou, D407 CREFAD Auvergne.
- Tourisme : D394f OT Les marcheurs du Caroux, D394j Comité départemental de spéléologie de l'Hérault.

Avis défavorables – Dossiers non éligibles (5 504 744,30 € de coût total déposé) :

- Tourisme : D326 Association Cévennes écotourisme.
- D387 Commissariat à l'aménagement du massif central.
- Bois : D444 Communauté de communes Ouest rhodanien.
- Attractivité : projets TERRALIM (POI Massif central)
  - o MC0018889 PETR Grand Clermont
  - o MC0018893 Saint-Flour communauté
  - o MC0018936 EPLEFPA Limoges et du Nord Haute-Vienne+ partenaires
  - o MC0019034 Association "Figeacteurs : la Fabrique"
  - o MC0019293, Communauté de communes Ouest Rhodanien
  - o MC0019427 EPLEFPA de Montravel
  - o MC0019500 Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron
  - o MC0019603 Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

Avis favorables :

Dossiers POI :

- Biodiversité : D339 IPAMAC (Sylvain Mathieu ne prend pas part au vote, étant président du PNR du Morvan, membre d'IPAMAC).
- Attractivité : D364 Pôle d'équilibre territorial et rural Causses et Cévennes.

Dossiers CIMAC :

- Attractivité : D397 PETR Grand Clermont, D398 Saint-Flour Communauté, D403 Association « Figeacteurs : la Fabrique », D406 Communauté de communes Ouest rhodanien, D420 Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, D447 CREFAD Auvergne, D416 PNR des Grands Causses, D475 Association Petites cités de caractère en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Filières : D422 Association Granit et pierres du Sidobre, D427 ADIV, D430 APOSNO, D431 INRA de Theix, D433 Association régionale des industries agro-alimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, D437 COOP de France Rhône-Alpes-Auvergne, D453 Consortium des salaisons d'Auvergne, D435 Syndicat mixte du Beaujolais, D476 Communauté de communes Morvan sommets et grands lacs.
- Culture : D438 La route des villes d'eaux du Massif central, D440 Atelier vocal en Cévennes.
- Tourisme : D489 Conseil départemental du Cantal.

**Reprogrammation** (cf tableau) (avec avis favorable)

- MC0003819 PNR Ardèche/FRAPNA Ardèche.
- MC0004983 PN des Cévennes/Ecole de Purpan.
- MC0007271 Communauté de communes des Monts du Pilat.
- MC0007995 ACEPP.
- MC0008263 Communauté de communes Quercy Blanc.
- MC0009365 PNR du Pilat.

## Présentation des dossiers en lot 2

### *POI*

- Attractivité (Dans le cadre de l'appel à projets Accueil 2018 POI) : MC0017498 CD Corrèze et MC0017521 CA Moulins.
- Biodiversité : MC0019598 CEN Auvergne (Acquisition de parcelles forêts anciennes, milieux ouverts herbacés et tourbières sur les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme), MC0017316 CEN Rhône-Alpes (Développement de l'expérimentation et de l'animation agricole pour maintenir les milieux ouverts herbacés au sein de la trame écologique du Massif central).
- Tourisme (pôles de pleine nature) : MC0019938 PPN Gorges de l'Aveyron, MC0020586 PPN Aubrac (dossier collaboratif), MC0021348 PPN du Grand Sancy, MC0018978 Communauté d'agglomération du grand Guéret, MC0014762 PN des Cévennes, MC0017372 Communauté de communes des Monts du Pilat.
- Bois : MC0021543 ABTMC et COFOR (Massifier l'offre et la demande de produits Bois des territoires du Massif central), MC0021761 France Douglas (Développer la filière Douglas), MC0021565-21670 et 21722 (Démonstrateurs Bois).

### *CIMAC*

- Attractivité :
  - D414 SCIC L'Arban : Mise en œuvre d'outils juridiques et financiers permettant de réinvestir l'habitat en cœur de bourg.
  - D425 Association Atout Commerce : Accompagnement du commerce de proximité vers la transition numérique et la diversification de leurs modes de distribution.
  - D428 Commune de Luzy : Marché numérique « Achetez à Luzy ».
  - D436 Communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs : Château-Chinon capitale du Morvan – horizon 2030.
  - D457 Commune de Sauxillanges : Etude programmatique d'une opération mixte logements, locaux d'activités et espaces publics.
  - D463 Association Relier : Soutenir des territoires innovants pour l'attractivité des territoires ruraux à travers les tiers-lieux inter-associatifs.
  - D399a EPLEFPA Limoges et Nord Haute-Vienne, D399b Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, D399c Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Vienne, D399d

Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Vienne, D413 EPLEFPA de Montravel, D415  
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron : Terralim.

D462 DASA : Métiers émergents du bâtiment et de l'urbanisme en milieu rural.

- Biodiversité :

D455 Union avicole bourbonnaise : Exposition internationale de l'aviculture de  
Moulins 2019.

D455 SFET : Dynamisation de l'élevage équin en Massif central.

- Filières :

D484a INRA : Laboratoire d'Innovation Territorial – phase d'émergence.

D484b SIDAM : Laboratoire d'Innovation Territoriale – phase d'émergence.

D434 Mécanic Vallée : Développement des entreprises du Cluster Mécanic Vallée.

### **Présentation des dossiers en lot 3**

Cf. tableau de programmation.

### **Point d'information thématique « Bois »**

Il existe un groupe de travail « Bois » au sein de la commission « Développement des produits de montagne » du Comité de Massif. Ce groupe a permis d'enclencher une dynamique en réunissant les différents acteurs. Un retour du travail effectué sera fait devant la commission et le comité.

E. Cuchet souhaite faire émerger des projets de développements d'idées en lien avec les entreprises et la recherche (prototypage) ainsi qu'une étude prospective pour septembre 2019.

### **Gestion du POI**

Sylvie Petrosso et Caroline Hannah présentent des points d'évolution relatifs au POI :

- Avenant aux appels à projets Forêts anciennes/Milieus ouverts herbacés et tourbières relatif à l'acquisition foncière : Intégration, avec valeur rétroactive, des modalités d'acquisitions foncières définies par le décret national n°2016-279 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européen pour la période 2014-2020 ainsi que son arrêté d'application, publiés au JORF, le 10 mars 2016. En effet, les appels à projet avaient été validés en 2015 et renvoyaient au décret national d'éligibilité « à paraître » (*Validation par le comité de programmation*).
- Intégration des options de coût simplifié suite à la sortie du règlement européen Omnibus : Il s'agit d'utiliser des barèmes forfaitaires ou standards de dépenses afin d'alléger la charge de travail de l'autorité de gestion et réduire les taux d'erreurs. Leur mise en place est obligatoire au 1<sup>er</sup> août 2019 et nécessitera la refonte du Guide du porteur (*Validation par le comité de programmation*).
- Modification de l'article 10 du Règlement intérieur du comité de programmation relatif à la procédure d'avenants : Seuls les avenants entraînant une modification de la nature de l'opération, du montant initial de l'opération et du montant et taux d'aide de l'Union

Européenne seront soumis pour avis au comité de programmation. Toutes les autres modifications nécessitant un avenant et ne touchant pas aux conditions ci-dessus seront rédigés au fil de l'eau par les instructeurs, sans passage en comité de programmation (*Validation par le comité de programmation*).

- Modification, dans le POI, du taux d'aides publiques, pour le passer de 80 % à 100 % afin de le conformer aux nouvelles modalités d'aides publiques fixées par le décret national n° 2018-514 du 25 juin 2018 (*Information du comité de programmation*).
- Utilisation des plans de financement simplifiés, rentrés par le porteur dans Synergie (*Information du comité de programmation*).

### **Gestion de la CIMAC**

- Mise à jour réglementaire en remplaçant le décret n° 99-1060 du 16/12/199 par le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 (*Validation du comité de programmation*).

### **Revoyure CIMAC**

F. Gomez rappelle l'objectif de cette revoyure, à savoir toiler la convention afin de se conformer à la volonté du comité de massif et des signataires et faciliter l'articulation avec les financements régionaux.

Cette revoyure fera l'objet d'un point lors d'un COFIMAC spécial et sera présentée pour approbation au Comité de massif du 21 juin 2019.

### **Appel à projets DRAAF – Fondation Avril**

N. Bernard détaille cet appel à projets, dénommé « Territoires à agricultures positives » et permettant de financer des projets de développement territorial et de transition agricole.

Les modalités sont les suivantes :

- Budget de 300 000,00 € (financement apporté pour moitié par l'Etat, d'une part, et la Fondation Avril, d'autre part).
- Dates d'ouverture : du 2 avril au 28 juin 2019.
- Durée des projets : 3 ans maximum.
- Financement de l'ingénierie, de l'animation, de l'expertise.
- Les projets sélectionnés seront adressés au Cluster herbe pour avis.

### **Points divers**

- N. Prouhèze expose la situation du dossier n° MC0006016 Communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs, sélectionné suite à l'appel à projets « Accueil » 2015 : Selon le cahier des charges de l'appel à projets, et afin de remplir le critère d'inter-régionalité, les bénéficiaires devaient participer à 2/3 des séminaires organisés dans le cadre de cet appel à projets. 6 séminaires ont été organisés et la Communauté de communes Morvan Sommets

Grands lacs a participé à 2. Il est proposé au comité de programmation, à titre dérogatoire, de ne pas sanctionner financièrement le porteur pour le non-respect de cette obligation de participation à 2/3 des séminaires. *Le comité de programmation valide cette proposition.*

- Appel à projets PIA : La Caisse des dépôts et consignations intervient à 70 % dans le financement total de l'appel à projets. Le montant du projet sera financé à 50 % maximum. Maceo, retenu sur la phase ingénierie, pose la question des 30 % des financements restants à trouver. L'Etat n'interviendra pas davantage, finançant déjà par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations. Il reste les départements, les régions mais le financement sera vu au cas par cas. Aucun engagement de financement n'est acté.
- Le nouveau circuit de dépôt du formulaire simplifié CIMAC est présenté. Il s'agit de suivre le parallélisme des formes que ce soit pour un dépôt de demande de subvention avec du financement FEDER ou sans.

**Calendrier** (validé par le comité de programmation)

- Comité de programmation sous forme de consultation écrite, du 6 au 20 mai 2019.
- Audit du système de gestion du POI Massif central du 21 au 23 mai 2019.
- Comité de suivi (avec validation du RAMO), le 12 juin 2019.
- Comité de massif le 21 juin 2019.
- Comité de programmation, suivi de l'assemblée générale du GIP, le 10 juillet 2019.
- Comité de suivi sous forme de consultation écrite courant septembre-octobre 2019.
- Comité de programmation, suivi de l'assemblée générale du GIP, le 9 octobre.
- Comité de programmation, suivi de l'assemblée générale du GIP courant décembre 2019.

G. Lévi prend la parole et résume les points abordés. S. Mathieu clôt la séance à 12h30 en remerciant les participants.

Le Président du GIP Massif central,  
Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté



**Sylvain MATHIEU**

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet coordonnateur du Massif central,



**Guy LÉVI**